Prothèse (filet) pour hernie

Ce que vous devez savoir en tant que patient avant l'intervention

Pourquoi ce document ?

Vous avez peut-être entendu parler, dans les médias, du cas d'un patient ayant développé des complications, troubles, sévères après la pose d'une prothèse (nous ne parlerons pas du modèle ici) pour une pathologie de hernie inguinale, et ayant depuis entamé des démarches d'euthanasie en Belgique (finalisée actuellement). Il est légitime que ce témoignage suscite des questions bien que nous n'ayons pas accès à tous les éléments du dossier. Ce document a pour but de vous donner une information claire et honnête, distincte de ce cas particulier, pour vous aider à prendre votre décision en toute connaissance de cause.

À propos du cas médiatisé

Il s'agit d'une situation individuelle, rare et très grave, largement relayée dans la presse et enflamment les réseaux sociaux.
Le lien de cause à effet entre l'implant, la chirurgie et les traitements et l'ensemble des symptômes rapportés (troubles immunitaires, auditifs, digestifs) n'est pas confirmé à ce jour, ni par les sociétés savantes de chirurgie, ni par le fabricant du dispositif ni la justice.
Ce cas ne permet pas, à lui seul, de mesurer le risque réel encouru par l'ensemble des patients opérés d'une hernie (ceci d'autant plus que divers paramètres nous sont inconnu : fixation du filet, technique, abord…); il attire cependant l'attention sur l'importance de l'information, du suivi et de la déclaration des effets indésirables.

Pourquoi pose-t-on un filet pour une hernie?

La hernie inguinale, ou toutes hernies abdominales, correspond au passage d'une partie du contenu abdominal à travers une zone de faiblesse de la paroi. La pose d'une prothèse (filet) renforce cette paroi affaiblie et réduit significativement le risque de récidive par rapport à une réparation sans filet.

Les risques, en toute transparence

Comme toute intervention, la pose d'un filet comporte des risques. Il est important de distinguer :

- Complications modérément fréquentes et le plus souvent limitées : douleur ou gêne locale les premières semaines, hématome, infection superficielle de la cicatrice.
- Complications rares mais plus sérieuses : douleur chronique post-opératoire de 2 à 10% des cas selon les séries, infection profonde de la prothèse, migration ou rétraction du matériel, troubles de la sensibilité.
- Complications exceptionnelles et sévères, comme celles rapportées dans le cas médiatisé : elles restent très rares au regard du nombre d'interventions réalisées chaque année.

N'hésitez pas à demander à votre chirurgien les données chiffrées disponibles pour l'intervention et le type de prothèse qui vous concernent.

Les alternatives

- Réparation sans filet (technique de Shouldice ou apparentée) : possible dans certaines situations, avec un risque de récidive plus élevé, souvent des douleurs post-opératoire précoce plus importante et une récupération plus longue. Ces techniques ne sont pas sans risque non plus.

- Choix du type de prothèse et de la voie d'abord (à ciel ouvert ou par cœlioscopie) : à discuter selon votre profil et le type de hernie.
- Surveillance simple sans opération : envisageable pour certaines hernies peu ou pas symptomatiques, pour des douleur de l'aine sans hernie mise en évidence cliniquement. A évaluer avec votre chirurgien.

Signes qui doivent vous amener à consulter

Après l'intervention, contactez votre chirurgien ou les urgences si vous présentez :

- une douleur qui s'aggrave au lieu de s'améliorer, ou qui persiste au-delà de quelques semaines.
- une rougeur, un gonflement, une chaleur ou un écoulement au niveau de la cicatrice.
- de la fièvre.
- des vomissements, un arrêt du transit.
- tout symptôme inhabituel et inexpliqué que vous associez à l'intervention.

Toutes complications peut et doit être déclarée (matériovigilance FR, CH), ce qui contribue à l'amélioration de la sécurité des dispositifs pour tous les patients.

Vos droits

- Vous avez le droit, et le devoir, de poser toutes vos questions avant de donner votre consentement.
- Vous avez le droit de demander une seconde opinion médicale.
- La référence exacte (marque, référence, numéro de lot) de la prothèse posée est inscrite dans votre dossier médical et peut vous être communiquée.
- Vous pouvez à tout moment revenir sur vos questions avec votre équipe soignante, avant et après l'intervention.

Ce document est un support d'information générale et ne remplace pas l'entretien individuel avec votre chirurgien. Il a été conçu pour favoriser un échange ouvert et un consentement réellement éclairé.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail.

CHIRURGIE AMBULATOIRE
SPÉCIALISÉE GENÈVE